

TAXES DE VENTE AU CANADA & FACTURATION

CE QUE VOUS DEVEZ BIEN FAIRE.

Un aide-mémoire pratique de conformité pour les petites entreprises

Commencez ici : devez-vous percevoir la taxe de vente?

Q: Avez-vous généré plus de 30 000 \$ de revenus au cours des 4 derniers trimestres?

→ Non → Vous êtes un petit fournisseur

- Vous n'avez pas à vous inscrire
- Vous ne facturez pas de taxe de vente
- Vous ne pouvez pas demander de crédits de taxe sur les intrants

→ Oui → Vous devez vous inscrire

- Vous devez facturer la TPS/TVH
- Vous pouvez demander des crédits de taxe sur les intrants

Ensuite : où se trouve votre client?

Q: Dans quelle province se trouve votre client?

→ Province avec TVH (ON, NB, NS, PEI, NL)

- Facturez la TVH (taux unique)
- Produisez vos déclarations auprès de l'ARC

→ Province avec TPS seulement (AB, territoires)

- Facturez uniquement la TPS de 5 %
- Produisez vos déclarations auprès de l'ARC

→ Province avec TVP (BC, SK, MB)

- Facturez la TPS + la TVP séparément
- **Produisez:**
 - TPS → ARC
 - TVP → Province

→ Québec

- Facturez la TPS + la TVQ
- Produisez:
 - TPS → ARC
 - TVQ → Revenu Québec

→ En savoir plus sur les taux de TPS/TVH [ici](#).

Ensuite : que vendez-vous?

Q: Votre produit/service est-il taxable, détaxé ou exonéré?

→ Taxable (la plupart des biens/services)

- Facturez la taxe applicable au complet

→ Détaxé (p. ex., produits alimentaires de base, exportations)

- Taux de 0 %
- Vous pouvez tout de même demander des crédits de taxe sur les intrants

→ Exonéré (p. ex., certains soins de santé, éducation)

- Aucune taxe facturée
- Aucun crédit de taxe sur les intrants

Que doit contenir votre facture?

Q: Vos factures sont-elles conformes?

Au minimum, vous devez inclure:

- Nom de votre entreprise + numéro de TPS/TVH
- Date de la facture
- Description des biens/services
- Total avant taxes
- Montant des taxes (clairement indiqué)
- Total à payer
- Modalités de paiement claires et date d'échéance

→ Des informations manquantes ou erronées peuvent invalider les crédits de taxe sur les intrants pour votre client

Obtenez plus de conseils dans notre [liste de vérification de facturation](#)

Ensuite: suivez-vous correctement les taxes?

Q: Séparez-vous les taxes perçues et payées?

Vous devez suivre:

- Taxes perçues (auprès des clients)
- Taxes payées (sur les dépenses → crédits de taxe sur les intrants)

→ Vous remettez la **différence**

Erreur fréquente: traiter les taxes perçues comme des revenus

Ensuite : à quelle fréquence produisez-vous vos déclarations?

Q: Quelle est votre fréquence de déclaration?

- Faible revenu → annuellement
- Revenu intermédiaire → trimestriellement
- Revenu plus élevé → mensuellement

→ **Vous devez produire une déclaration même si:**

- Aucune vente
- Aucun montant à payer

Erreurs courantes (où les entreprises se trompent)

- Facturer le mauvais taux selon la province
- Oublier de s'inscrire à la TVP/TVQ
- Ne pas suivre correctement les crédits de taxe sur les intrants
- Manquer les dates limites de production
- Mauvaise documentation des factures
- Problèmes de trésorerie liés aux taxes non remises

La réalité

La taxe de vente au Canada ne se limite pas aux taux. Il s'agit de:

- Savoir où se trouve votre client
- Appliquer les bonnes règles à chaque fois
- Produire auprès de la bonne autorité
- Tenir des registres précis

C'est gérable à faible volume.

Mais ça se complique rapidement à mesure que vous grandissez.

Là où ça devient difficile

À mesure que votre entreprise se développe:

- Vous vendez dans plusieurs provinces
- Vous gérez plusieurs autorités fiscales
- Vous conciliez les taxes entre différents systèmes
- Vous risquez des erreurs pouvant entraîner des audits ou des pénalités

À retenir

Vous pouvez:

- Suivre les règles fiscales manuellement
- Maintenir des feuilles de calcul
- Surveiller les seuils et les déclarations

Ou utiliser un système qui:

- Applique automatiquement les bons taux de taxe
- Suit les crédits de taxe sur les intrants en temps réel
- Génère des factures conformes
- Assure la conformité des déclarations avec les règles de l'ARC et des provinces

Dernier point

Sage Comptabilité gère la complexité en arrière-plan, pour que vous n'ayez pas à penser à la taxe de vente chaque fois que vous facturez. [En savoir plus](#)

